

Comité directeur de l'équipe nationale de l'AAC

Essais ouverts pour l'équipe nationale 2022

Nous vous présentons le processus de sélection par essais ouverts à tous de l'équipe nationale 2022 du comité directeur de l'équipe nationale (CDÉN) tel qu'approuvé par le Conseil de l'AAC.

1. Tous les essais se tiendront le samedi, 19 mars 2022.
2. Les essais respecteront le format de l'Omnium ouvert à tous de l'AAC.
3. Les essais se dérouleront à plusieurs endroits, un par province ou région, sans restrictions pour les compétiteurs qui résident hors de la province/région, c.-à-d. qu'un compétiteur de l'Ontario peut participer aux essais tenus au Québec. Le CDÉN souhaite qu'autant de provinces/régions que possible tiennent ces essais à condition qu'ils soient financièrement viables.
4. Les candidats à l'équipe peuvent présenter une demande pour tenir les essais 2022 et les conditions suivantes s'appliquent :
 - a) Si un candidat est l'hôte des essais, il doit nommer un délégué qui recevra les tracés de parcours. Le délégué ne doit pas être membre de la famille du candidat ni une personne en situation de conflit d'intérêt.
 - b) Les tracés de parcours seront envoyés le matin des essais, à la même heure, selon le fuseau horaire. C'est à dire que si les tracés de parcours sont envoyés à l'hôte de Vancouver 5 h heure normale du Pacifique, ils seront envoyés aux hôtes de partout au pays à 5 h, heure normale du Centre, de l'Est, de l'Atlantique et de Terre-Neuve.
5. Tous les compétiteurs (c.-à-d. les binômes conducteur-chien) qui souhaitent faire partie de l'équipe nationale 2022 doivent s'inscrire aux quatre manches, à savoir agilité standard expert, sauteur expert, enjeu expert et snooker expert. Ces parcours seront conçus et jugés conformément aux règlements de l'AAC.
6. Puisqu'il s'agira d'un Omnium ouvert à tous de l'AAC, les compétiteurs qui ne souhaitent pas faire partie de l'équipe nationale 2022 peuvent s'inscrire à une ou aux quatre épreuves de niveau expert. Les droits d'inscription seront ceux demandés pour les quatre manches. Une qualification au niveau actuel du chien sera accordée pour tous les passages qualificatifs. Les passages pour exhibition seulement (EXS) seront permis.
7. Un juge de l'AAC de niveau expert ayant de l'expérience en conception de parcours internationaux dessinera les quatre parcours. Le juge recevra 50 \$ par parcours et sera payé à partir des fonds de l'équipe nationale.
8. Les juges qui jugeront les essais ne doivent pas être membres de la famille d'un candidat à l'équipe ni être propriétaire d'un chien couru par un candidat à l'équipe.
9. Les juges en fonction, un par province ou région, seront rémunérés pour leur temps conformément au tarif de l'AAC de 1,50 \$ par passage jusqu'à concurrence de 250 passages et 3,00 \$ par passage pour les suivants. Il revient aux clubs qui sont hôtes des essais de payer les juges.
10. Tous les clubs de l'AAC intéressés à être hôte des essais sont invités à exprimer leur inten-

tion et intérêt à tenir les essais ouverts pour l'équipe nationale 2022 en communiquant directement avec le CDÉN à nationalteam@aac.ca d'ici **vendredi, le 14 janvier 2022**. L'échéance pour répondre aux clubs par courriel sera **vendredi, le 21 janvier 2022**. Le CDÉN aura ainsi le temps de se rencontrer et de discuter des candidatures à temps pour obtenir l'approbation du Conseil.

11. Le terrain doit avoir été déjà approuvé par l'AAC. Les dimensions de l'enceinte de tous les essais seront celles du club approuvé ayant la plus petite enceinte. Les dimensions minimales acceptables sont de 70 pi sur 110 pi. Il ne doit pas y avoir d'obstructions, de poteaux ni de murs. Tous les clubs hôtes doivent monter les parcours correctement et les juges devront respecter le nombre de verges, avec une tolérance de plus ou moins 1 verge. Les systèmes de chronométrage électronique sont obligatoires.
12. Les droits d'inscription sont de 80 \$ par compétition (4 manches) payables au club hôte. Il revient aux clubs hôtes de payer les juges et les droits d'enregistrement de concours de l'AAC selon le tarif en vigueur. Les clubs hôtes doivent fournir un double des feuilles de pointage, une copie étant pour le compétiteur. Il faut envoyer les résultats au CDÉN (nationalteam@aac.ca) d'ici le 19 janvier 2022. Les pointages de qualification obtenus doivent être envoyés au registraire de l'AAC, conformément aux règlements de l'AAC.
13. Les essais ouverts 2022 peuvent se dérouler dans plusieurs enceintes, au même endroit, en conjonction avec un concours ordinaire de l'AAC (et non un Omnium) dans des enceintes autres que celles désignées pour les essais (dimensions à déterminer). De plus, les clubs peuvent envisager tenir un concours ordinaire de l'AAC (et non un Omnium) le jour avant ou après les essais.
14. **Critères d'admissibilité pour l'équipe nationale 2022**
 - a. Les candidats à l'équipe nationale/compétiteurs doivent être membres en règle de l'AAC et ne doivent pas faire couramment l'objet d'une plainte officielle contre eux personnellement ou comme propriétaire d'un club. Les candidats de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte et les parents doivent avoir autorisé leur participation.
 - b. Le conducteur d'un chien présenté pour faire partie de l'équipe nationale 2022 doit être le conducteur du chien lors des essais en vue de l'équipe 2022. Lors des essais, les chiens doivent sauter la hauteur de saut qu'ils sauteront au championnat de l'IFCS. Il n'y a pas de restrictions quant au nombre de chiens avec lesquels un conducteur peut concourir, mais les objectifs de financement augmenteront en conséquence.
 - c. Les candidats à l'équipe nationale/compétiteurs qui se mériteront une place au sein de l'équipe nationale de l'année ne peuvent pas tenir un poste sur le comité directeur de l'équipe nationale.
 - d. Il est entendu que les candidats à l'équipe nationale sélectionnés respecteront toutes les politiques et procédures établies par l'IFCS, l'AAC et le comité directeur de l'équipe nationale, y compris le Code de conduite de l'AAC.
 - e. Les candidats à l'équipe nationale doivent être des citoyens canadiens ou avoir le statut de résident permanent.
 - f. Les candidats à l'équipe nationale doivent être prêts à satisfaire à toutes les exigences relatives aux documents concernant les voyages et la santé, y compris une preuve de vaccination contre la COVID. Les chiens doivent avoir une micro-puce et leur vaccination contre la rage doit être à jour.

- g. Les candidats à l'équipe nationale devront fournir une lettre d'intention accompagnée d'un dépôt de 250 \$ par chien d'ici le 31 décembre 2021. La lettre d'intention doit être envoyée directement au CDÉN (nationalteam@aac.ca) et le dépôt à l'agent financier de l'AAC fso@aac.ca pour être déposé dans le compte de l'équipe nationale. Les lettres d'intention et les dépôts reçus après cette date ne seront pas valides et ne seront pas acceptés. Dans le cas de candidats qui ne participeront pas au championnat de l'IFCS, une somme de 50 \$ sera non remboursable.
- h. Les candidats à l'équipe nationale doivent soumettre une vidéo de chacun de leur passage aux essais sur leur propre chaîne Vimeo ou YouTube et envoyer le lien directement au CDÉN (nationalteam@aac.ca). Les vidéos peuvent être filmées de n'importe où à condition que le CDÉN puisse voir l'intégralité du passage.
- i. Les soumissions vidéo sont obligatoires et doivent nous parvenir d'ici le 23 mars 2022 au plus tard.

15. Critères de sélection de l'équipe nationale 2022 de l'AAC

- a. Les membres ayant droit de vote du comité directeur de l'équipe nationale sélectionneront les membres de l'équipe en fonction des binômes les plus rapides plus 10 %, les fautes de temps s'appliquant. Un pointage du genre championnat national/régional s'appliquera aux passages des essais seulement (de cette manière, une erreur de parcours n'entraîne pas une élimination automatique mais 20 fautes).
- b. Le comité directeur de l'équipe nationale de l'AAC peut sélectionner jusqu'à 24 binômes pour le championnat de l'IFCS. La date cible relative à l'approbation des membres de l'équipe par le Conseil de l'AAC est le 13 avril 2022.
- c. Des conducteurs et leur chien seront sélectionnés pour chacune des quatre catégories de hauteur de saut comme suit :

i. 12 po – 4 chiens	iii. 20 po – 7 chiens
ii. 16 po – 6 chiens	iv. 24 po – 7 chiens

Le CDÉN déterminera le nombre définitif de chiens par catégorie et cela peut faire l'objet de changements.

- d. Le classement reposera sur le plus petit nombre de fautes et le temps le plus rapide en agilité standard et en sauteur. En snooker et en enjeu, il sera basé sur le total des points accumulés pendant l'ouverture et la fermeture.
- e. Si votre binôme est sélectionné, vous devrez faire un deuxième dépôt (date à déterminer) pour finaliser votre poste au sein de l'équipe. Le montant du dépôt sera déterminé plus près de la date. Ces échéances sont définitives. Si nous ne recevons pas votre deuxième dépôt, vous ne ferez plus partie de l'équipe. En cas de circonstances atténuantes, il faut prendre des arrangements avec le CDÉN avant la date d'échéance.